

**Mandat du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition**

**Questionnaire**  
**Responsabilité pour les violations flagrantes des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire dans le cadre des processus de justice transitionnelle**

Dans le cadre de la résolution 36/7 du Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a été chargé de "*recenser, échanger et promouvoir les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et d'identifier d'éventuels éléments supplémentaires en vue de recommander les moyens d'améliorer et de renforcer la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-réurrence*".

Dans l'exercice de ce mandat, le Rapporteur spécial a décidé de consacrer son rapport thématique à la quarante-huitième session du Conseil des droits de l'homme, en septembre 2021, à examiner la portée de l'obligation légale de poursuivre et de sanctionner les violations flagrantes des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire, ainsi que les contraintes, les lacunes et les possibilités rencontrées dans la mise en œuvre de cette obligation dans les contextes de justice transitionnelle.

Afin d'obtenir une large représentation des points de vue sur lesquels le rapport thématique sera fondé, le Rapporteur spécial sollicite les contributions écrites des États Membres, de la société civile et des autres parties prenantes concernées en répondant au questionnaire ci-dessous.

En particulier, le Rapporteur spécial souhaiterait recevoir des exemples précis concernant la conception et la mise en œuvre de mécanismes de responsabilisation pour faire face aux violations flagrantes des droits de l'homme et aux violations graves du droit international humanitaire, ou de mécanismes qui ont empêché leur mise en place, ainsi que sur les cadres normatifs et conceptuels applicables à ces cas. À cet égard, le Rapporteur spécial est particulièrement intéressé par l'identification des défis et des enseignements tirés, des bonnes pratiques et des opportunités, ainsi que des développements jurisprudentiels pertinents aux niveaux national, régional et international.

*Veillez noter que vous pouvez choisir de répondre à la totalité ou à certaines des questions suivantes*

Questionnaire

1. Veuillez indiquer quels mécanismes ont été mis en place dans votre pays, ou dans le pays où vous travaillez, pour tenir responsables les personnes accusées d'avoir commis des violations flagrantes des droits de l'homme et des violations graves du droit humanitaire international et s'il existe une stratégie de hiérarchisation des poursuites pour renforcer la responsabilité de ces violations. Veuillez préciser si le mécanisme de responsabilisation prévoit le recours à des tribunaux pénaux nationaux, à des tribunaux militaires nationaux ou à des tribunaux internationaux ou internationalisés. Veuillez fournir des informations sur le cadre juridique et le modèle de justice applicables à la responsabilité dans le pays concerné, et indiquer les difficultés et les possibilités rencontrées. Si de tels mécanismes n'ont pas été adoptés, veuillez en expliquer les raisons.
2. Veuillez indiquer les types de peines prévues pour des crimes tels que le génocide, la torture, les disparitions forcées, les massacres, le nettoyage ethnique, les déplacements forcés massifs, entre autres, qui sont qualifiés de crimes contre l'humanité en vertu de l'article 7 du Statut de Rome. Veuillez décrire le cadre juridique qui sous-tend ces sanctions et la manière dont il a été établi (par une loi, un décret ou autrement). Veuillez indiquer la norme suivie dans le pays pour déterminer les sanctions applicables à ces violations (par exemple, le Statut de Rome et autres). Veuillez mentionner les défis et les opportunités rencontrés dans la qualification des peines pour ces crimes, l'enquête sur les crimes, la détermination des peines/sanctions pour les crimes et l'exécution des peines.
3. Veuillez indiquer si, dans votre pays ou dans le pays où vous travaillez, des limites ou des obstacles ont été imposés aux poursuites et/ou aux sanctions pénales des auteurs de ces violations, tels que : immunités préalables ou exonération de responsabilité (y compris les amnisties, la défense d'ordres supérieurs), l'extinction ou la prescription de l'action pénale, avantages dans l'exécution des peines (y compris les grâces, les grâces pour d'raisons humanitaires, la commutation de peine et les alternatives à l'emprisonnement), ou législation/politiques sur les «repentis» ou de réconciliation en échange de l'immunité ou de la commutation de peine. Expliquez la raison de leur introduction et si vous les considérez comme conformes aux normes internationales dans ce domaine. Quel a été l'impact de ces mécanismes sur les auteurs, les victimes et leurs familles, ainsi que sur les autres piliers de la justice transitionnelle ? Veuillez donner des exemples.
4. Veuillez indiquer les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mécanismes de responsabilisation, ainsi que leur impact sur d'autres domaines de la justice transitionnelle (vérité, réparation, mémoire historique, garanties de non-répétition et réconciliation).
5. Veuillez indiquer si la conception et la mise en œuvre du mécanisme de responsabilité ont été fondées sur une consultation effective des victimes (y compris les femmes et les victimes en situation vulnérable). Veuillez indiquer des exemples de bonnes pratiques à cet égard et l'impact de la consultation sur le processus de responsabilisation. Veuillez indiquer s'il y a eu des obstacles procéduraux, des difficultés de représentation juridique, des menaces ou d'autres obstacles à la participation des victimes (y compris les femmes et les victimes en situation vulnérable) aux mécanismes de responsabilité et quelles mesures ont été prises pour assurer leur participation effective et en toute sécurité.

6. Veuillez indiquer l'impact que le contexte politique de votre pays, ou du pays où vous travaillez, (stabilité interne, sécurité, gouvernance démocratique, etc.) a sur les mécanismes de responsabilité ou d'impunité adoptés en réponse à des violations flagrantes des droits de l'homme ou à des violations graves du droit humanitaire international. Quelle est la relation entre la paix, la justice et la réconciliation dans le modèle de justice adopté dans votre pays, ou dans le pays où vous travaillez ? Expliquez si vous pensez que ce modèle répond aux normes internationales et pourquoi.

Compte tenu du calendrier de préparation du rapport thématique, nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer des contributions écrites en format Word à [srtruthcalls@ohchr.org](mailto:srtruthcalls@ohchr.org) **au plus tard le 15 janvier 2021**. Nous apprécierions également tout autre document, rapport ou article ou autre qui fournit de plus amples renseignements sur ce sujet dans le pays concerné.

**Veuillez limiter vos contributions à un maximum de 750 mots par réponse** et pièces jointes si nécessaire. Vos réponses peuvent être affichées sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. **Si vous ne souhaitez pas que votre réponse soit affichée sur le site Web, veuillez l'indiquer dans votre réponse.**

Nous vous remercions d'avance de votre coopération et de vos réponses.